

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 10 octobre 2011

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 septembre 2011 s'est réuni le 10 octobre 2011 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Deneuille-les-Mines, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU, Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé remplacé par Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par Bernard ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICADET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE, excusé
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE, excusée

Gérard PAQUET est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2011.

1) ADMINISTRATION GENERALE – ACCEPTATION D'INDEMNISATION – SINISTRE STRUCTURE MULTI ACCUEIL

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation proposée par la Compagnie d'assurances SMABTP au titre du contrat dommage-ouvrage. Monsieur SAVY précise que des devis sont actuellement en cours de réalisation.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative n°3 du budget principal. Monsieur GABY précise que le budget d'acquisition de la médiathèque La Pléiade est de 75 763 € pour 2011. Celle-ci compte 2359 lecteurs dont 597 résidaient dans les communes de la Communauté de Communes – hors Commentry. Ce chiffre représente un fonds de concours de 3 994 € pour un fonctionnement de deux mois et demi (soit à compter du 15 octobre 2011 afin de s'harmoniser avec la commune de Nérès-les-Bains). Monsieur Riboulet souligne que la part des lecteurs de la Communauté de Communes représente 25 % de l'ensemble des lecteurs de la Pléiade.

3) ADMINISTRATION GENERALE – CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'HYGIENE ET SECURITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité avec le Centre de Gestion de l'Allier. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012. Le coût du service s'élèvera à 0,10 % de la masse salariale.

4) ADMINISTRATION GENERALE –CONTRAT LOCATION DU PARC DE PHOTOCOPIEURS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'offre de Bureau et Gestion, et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

5) ADMINISTRATION GENERALE –GESTION DU PERSONNEL – CREATION DE POSTE – LES GALIBOTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la création de poste d'adjoint d'animation à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires.

6) ADMINISTRATION GENERALE –GESTION DU PERSONNEL – CREATION DE POSTE – LES GALIBOTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 29h00 hebdomadaires. Monsieur le Président précise que la personne recrutée possède son permis de conduire et son diplôme de surveillant de baignade.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RECRUTEMENT D’AGENT NON TITULAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de recruter des agents non titulaires afin de faire face à un besoin occasionnel par le biais de contrats conclus pour une durée maximale de trois mois, renouvelables une seule fois à titre exceptionnel.

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver les conventions de mise à disposition du personnel, et d’autoriser le Président à les signer. Monsieur Bougerolle demande de retravailler l’article 2 des conventions qui apparaît confus notamment au niveau de la stipulation du temps de travail.

9) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver la création d’un poste d’éducateur de jeunes enfants à temps non complet (28h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} décembre 2011. Monsieur le Président précise que ce poste permettra une réelle implication du personnel du RAM dans le service (fidélisation des assistantes maternelles et participation au réseau RAM). De plus, le centre multi accueil sera renforcé d’un mi-temps car l’actuelle adjointe du multi (actuellement à mi-temps Multi et mi-temps RAM) sera entièrement affectée au multi accueil, afin de pallier les difficultés de remplacement et de répondre aux recommandations de la PMI en termes d’encadrement.

10) ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DU CAMPUS DE SAINT-AMAND – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA LYONNAISE DES EAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer la marché de prestation de service et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

11) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – CREATION D’UN FONDS DE CONCOURS POUR L’ENTRETIEN ET LA SECURISATION DES CHEMINS DE RANDONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODALITES D’APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un fonds de concours pour contribuer à l’entretien et à la sécurisation des chemins de randonnées répertoriés dans le Guide de Randonnée de la Communauté de Communes. Monsieur Collinet demande si les circuits VTT sont concernés. Monsieur Bougerolle insiste sur le fait que ce fonds de concours ne concerne

que les sentiers de randonnées figurant dans le guide des randonnées de la Communauté de Communes.

12) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BOURSE DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent. Monsieur Riboulet précise que cette convention - *conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2012* - est gratuite la première année. Etant renouvelable par tacite reconduction, il conviendra d'être vigilant lors du renouvellement, et la soumettre au Conseil Communautaire pour l'année suivante si la CCI décide de fixer une cotisation.

13) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (2 oppositions et 1 abstention), de valider le principe de coopération solidaire sur le thème de la lecture publique présenté, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent. La présentation de la convention a été allégée – les annexes notamment ont été ôtées – à la demande de la Préfecture.

14) VIE SOCIALE – SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE – RENOUELEMENT DU MARCHE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés afférents. Mesdames Manoury et Barraux déplorent le fait que les commissions « enfance jeunesse » et « vie sociale » concernées par ce marché ne soient pas associées à la décision. Il est rappelé que seule la commission d'appel d'offres est compétente pour le choix des marchés. Une participation des commissions thématiques pourrait éventuellement être envisagée en amont de la procédure de marché. Monsieur Martin explique que la commission d'appel d'offres a procédé à une dégustation où notamment un prestataire se détachait au niveau de la qualité gustative. Cette clause devra être incluse dans les prochains marchés. Il est demandé aux commissions d'être vigilantes lors de la première année de renouvellement sur la qualité des prestations. Le marché étant conclu pour une année renouvelable deux ans par tacite reconduction, ce dernier peut être résilié à l'issue de la première année si la prestation n'est pas satisfaisante.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président a reçu un courrier du CNFPT expliquant que la cotisation allait être diminuée de 1 à 0,9 % de la masse salariale des collectivités territoriales, soit une baisse de 34 Millions d'Euros. Le CNFPT explique que cette baisse portera préjudice aux collectivités notamment au niveau des formations car certaines deviendront dès lors payantes. Le CNFPT sollicite donc Monsieur le Président pour que ce dernier se prononce pour un maintien de la cotisation à 1 % de la masse salariale. Après avis du conseil communautaire, un courrier signé du Président sera adressé au CNFPT afin de

l'informer du vœu unanime des élus communautaires de maintenir cette cotisation à 1 %.

- Monsieur le Président rappelle quelques dates de réunions :
 - Club des entreprises le 11 octobre 2011 à 18h00
 - Commission économie et travaux le 3 novembre à 14h00
 - Commission d'accessibilité le 25 octobre à 14h00
- Monsieur le Président signale que le rapport d'activités a été envoyé à tous les délégués communautaires et conseillers municipaux avant le 30 septembre.
- Monsieur Chanier a reçu un courrier des gens du voyage demandant à la Communauté de Communes la permission de construire un lieu de culte (en bois sans fondation) sur le terrain annexe de l'aire d'accueil. Ce dernier explique que la commission vie sociale a émis un avis défavorable à cette requête. Messieurs Martin et Riboulet soulignent que cette construction peut difficilement se faire sur un terrain ne leur appartenant pas et non constructible, et qu'elle est subordonnée à l'autorisation du ministère de l'intérieur. Un courrier de réponse négative sera établi et adressé aux voyageurs.
- Monsieur PAQUET demande au Président si des éléments nouveaux ont été portés à sa connaissance concernant la nouvelle carte de l'intercommunalité, et notamment sur l'hypothèse où Bizeneuille et Deneuille-les-Mines rejoindraient la Communauté de Communes de la Région de Montmarault. Monsieur le Président explique que la CDCI s'est réunie pour la présentation du nouveau schéma proposé par le géographe Monsieur DIRY. C'est une proposition. Concrètement, rien n'a évolué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10